



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cabinet

Bureau de la communication Interministérielle

Fiche n°15

Papeete, le 9 février 2012

Visite officielle de la Ministre chargée de l'Outre-mer

FICHE MEDIAS

**COCKTAIL REPUBLICAIN
CEREMONIE DE NATURALISATION**

**Remise par Mme Marie-Luce PENCHARD des dossiers d'accueil dans la
citoyenneté française à 27 personnes naturalisées**

La visite officielle en Polynésie française de Mme Marie-Luce PENCHARD, s'est achevée par un cocktail Républicain en présence des autorités de l'Etat et du Pays, ainsi que des jeunes ayant bénéficié des contrats de développement local, des jeunes du Groupement du Service Militaire Adapté et des étudiants du Centre des Métiers d'Arts, avec pour point d'orgue la remise par la Ministre chargée de l'Outre-mer du dossier d'accueil dans la citoyenneté française à 27 personnes naturalisées par les services compétents de la Direction de Réglementation et du Contrôle de la Légimité du Haut-Commissariat.

Enfin une jeune société de production audiovisuelle a été mise à l'honneur en raison du caractère original de sa démarche et du succès fulgurant qu'elle connaît depuis quelques semaines grâce à la mise en ligne de clips qui valorisent la Polynésie française et son environnement naturel exceptionnel.

❖ **Procédure de naturalisation**

27 personnes ont été naturalisées (voir en annexe la liste des personnes naturalisées)

La Nationalité française peut être acquise selon deux procédures distinctes :

- par la déclaration à raison du mariage

L'acquisition de la nationalité française à raison du mariage constitue un droit qui s'exerce librement sous réserve que soient remplies, à la date de souscription, les conditions de recevabilité prévues aux articles 21-2 et 21-27 du code civil. Le Ministre chargé des naturalisations enregistre la déclaration qui satisfait à ces conditions, transmise par le Haut-

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Tel : 77 00 92 77 08 95

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Commissariat qui effectue les enquêtes réglementaires, et notifie, le cas échéant, les décrets d'opposition à l'acquisition de la nationalité française.

Les principales conditions à remplir sont :

- > L'existence d'un mariage valide et non dissous
- > Le déclarant doit être étranger ou apatride au moment du mariage et au jour de la souscription de la déclaration
- > Le conjoint du déclarant doit être français à la date du mariage et avoir conservé cette nationalité sans interruption
- > Les conjoints doivent être mariés depuis 4 ans au jour de la souscription de la déclaration
- > La communauté de vie affective et matérielle entre les conjoints ne doit pas avoir cessé et ne doit pas être réduite à une simple cohabitation.
- > Le déclarant doit justifier d'une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française.

- par une demande de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité par décret

Le Haut-Commissariat est chargé de l'instruction des dossiers de demande de naturalisation ou de réintégration par décret, qui sont ensuite transmis au Ministre chargé des naturalisations qui prend la décision.

La naturalisation ou la réintégration par décret n'est pas un droit, la demande peut être acceptée ou refusée.

Les principales conditions à remplir :

- être âgé(e) de plus de 18 ans,
- posséder un titre de séjour, à l'exception des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, des ressortissants d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la confédération Suisse
- résider sur le territoire français de manière habituelle et continue pendant cinq ans, avec la famille (si conjoint et/ou enfants mineurs), et y avoir la source principale de revenus pendant cette période.

Le délai de cinq ans est réduit à deux ans, si le demandeur a suivi avec succès deux années d'études supérieures dans un établissement français. Ce délai peut être supprimé si la demandeur avait la nationalité française et souhaite l'acquérir de nouveau, ou bien si le Pays du demandeur dont l'une des langues officielles est le français.

Enfin, l'assimilation à la société française doit être avérée, notamment par une pratique de la langue française et une connaissance suffisante des droits et devoirs du citoyen.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Tel : 77 00 92 77 08 95



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

❖ **Les jeunes ayant bénéficié des contrats de développement local en Polynésie française**

Comme l'avait annoncé le Président de la République, M. Nicolas SARKOZY, lors de son interview accordée à la Dépêche de Tahiti le 15 juillet 2011, 1000 chantiers de développement local (CDL), financés par l'Etat, ont été recrutés en Polynésie française.

Ce plan massif de développement local avait un triple objectif :

- apporter une aide aux familles les plus démunies ;
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes polynésiens dans les secteurs demandeurs avec notamment des formations et des conseils délivrés avant le début de leurs activités ;
- proposer aux associations et aux collectivités locales de la main d'œuvre et des compétences.

De nombreuses communes des archipels éloignés ont pu bénéficier de ces contrats de chantier de développement local, notamment dans la commune de Hao où 18 CDL ont participé à l'amélioration et l'embellissement du cadre des vies des habitants.

❖ **Les jeunes du GSMA**

Pour la première fois dans l'histoire des défilés du 14 juillet, un HAKA a été interprété par les jeunes du GSMA sur les Champs Elysées devant le chef de l'Etat et l'ensemble du Gouvernement.

Créé en 1989, le service militaire adapté de Polynésie française est un organisme de formation et de promotion sociale relevant du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration. C'est un service unique de l'Etat qui a pour mission principale de faciliter l'insertion dans la vie active des jeunes gens résident Outre-mer.

Le GSMA de Polynésie française, fort de plus de 400 militaires se compose aujourd'hui :

- d'un état-major et de la compagnie de commandement de formation professionnelle et de logistique sur Tahiti et Mahina
- de la compagnie de formation professionnelle sur Tahiti et Arue
- de la compagnie de formation professionnelle aux Marquises à Hiva Oa
- de la compagnie de formation professionnelle aux Australes à Tubuai

Résolument tourné vers la jeunesse polynésienne, le GSMA-PF est composé de 80% de Polynésiens dont plus de 300 jeunes volontaires :

- des volontaires techniciens, recrutés parmi les jeunes possédant au minimum un BEP

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Tel : 77 00 92 77 09 95



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

- des volontaires stagiaires, recrutés parmi les jeunes hommes et femmes ne possédant aucun diplôme et le plus souvent en situation difficile.

Le GSMA offre des filières de formation professionnelle dans les métiers suivants : agent d'entretien, maçon, carreleur, électricien, plombier, agent polyvalent de restauration, mécanicien automobile et petits engins, ouvrier agricole, magasiniers, agent de prévention et de sécurité, aide à la personne, etc ...

En 2011, la GSMA-PF a recruté 65 volontaires techniciens et 237 volontaires stagiaires. 24 volontaires techniciens ont quitté le GSMA en 2011 et 12 d'entre eux ont été insérés professionnellement.

150 volontaires stagiaires ont quitté le GSMA en 2011, et 70% d'entre eux ont trouvé un emploi.

❖ **Le Centre des Métiers d'Art de Polynésie française : un vivier de jeunes artisans pour la valorisation du patrimoine artistique et culturel du Fenua**

Etablissement public administratif à caractère éducatif, le CMA a pour vocation la formation théorique et pratique d'artisans hautement qualifiés dans les disciplines artistiques traditionnelles et modernes, la recherche et le perfectionnement des techniques artisanales.

Marie-Luce PENCHARD a souhaité rencontrer également les étudiants du Centre des Métiers d'Art, en raison notamment de leur investissement dans le rayonnement de la culture et des Arts polynésiens en 2011 à l'occasion de l'année des Outre-mer. Six élèves du Centre des Métiers d'Art, accompagnés de deux enseignants et du directeur, se sont envolés pour la France du 24 septembre 2011 pour prendre part à un événement intitulé « Art polynésien : passé, présent et à venir ». Trois temps auxquels sont associées des activités culturelles et artistiques polynésiennes anciennes, contemporaines et d'avenir : sculptures, œuvre vidéo ainsi que des rencontres, qui ont abouties à la signature de partenariats avec les Ecoles Supérieures d'Art de Paris et de Toulon.

Deux sites exceptionnels ont accueilli la délégation du Centre des Métiers d'Art : durant la première semaine, le Musée du quai Branly a mis à la disposition des élèves un espace pour la réalisation d'une sculpture de 2,50 m à partir d'une grume de bois tendre.

En octobre 2011, la délégation s'est rendue à la Corderie Royale à Rochefort, haut lieu historique, culturel et touristique qui abrite le Centre international de la mer, pour la réalisation de deux sculptures polynésiennes et d'une figure de proue.

En 2012, en plus de la réalisation d'une carte de vœux électronique, le Haut-Commissariat a confié aux étudiants du Centre des Métiers d'Art le projet d'aménagement et de décoration du hall d'entrée du nouveau bâtiment regroupant les services du Haut-Commissariat qui devrait être ouvert au public à la fin du 3^e trimestre.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Tel : 77 00 92 77 08 95